



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2021

Règlement concernant la nomination de la rue « croissant du Havre », autorisant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'autres travaux connexes pour desservir les immeubles de cette future rue et décrétant une dépense et un emprunt de 1 316 770 \$ pour en acquitter le coût

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 589-2021, règlement concernant la nomination de la rue « croissant du Havre », autorisant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'autres travaux connexes pour desservir les immeubles de cette future rue et décrétant une dépense et un emprunt de 1 316 770 \$ pour en acquitter le coût.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement numéro 589-2021 en date du 29 avril 2021.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois de MAI
deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA